

Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Programme 1992 - Demande de subventions au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1992 suivant :

- Complexe sportif de Montrapon	605 000 F TTC
Aménagement de vestiaires sanitaires (2 ^{ème} tranche)	
- Complexe sportif de Montrapon	87 000 F TTC
Mise en place d'un filet pare-balls au stade de Montrapon I	
- Complexe sportif de la Malcombe	120 000 F TTC
Réfection du court de tennis n° 3	
- Complexe sportif de la Malcombe	80 000 F TTC
Mise en place de portiques pour accès parking	
- Complexe sportif de la Malcombe	50 000 F TTC
Confection d'abris pour club de base-ball	
- Complexe sportif de Rosemont	50 000 F TTC
Réfection des vestiaires-sanitaires du stade Rosemont I	
- Complexe sportif de Rosemont	250 000 F TTC
Eclairage du stade Rosemont 3	
Complexe sportif des Orchamps	40 000 F TTC
Remplacement des portes et mise en peinture des vestiaires football	
- Gymnase Rézal	30 000 F TTC
Réfection des peintures des façades - fourniture location de matériel	
- Gymnase Rézal	81 800 F TTC
Réfection de sol	
- Palais des Sports	<u>25 000 F TTC</u>
Mise en place de protection sur les châssis des vestiaires	
TOTAL	1 418 800 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

1 - approuver le programme ci-dessus mentionné

2 - autoriser M. le Député-Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

3 - solliciter l'aide financière du Département pour l'ensemble du programme d'équipements sportifs, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets 1992 et suivants.

4 - inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales, à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.50.1053.506.30000 et en dépenses au chapitre 903.50.235.506.30000.

5 - solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On demande, bien entendu si possible, une aide financière du Département et nous pensons à nos Conseillers Généraux qui sont ici présents pour soutenir notre dossier.

M. GRAPPIN : Je souhaitais avoir quelques explications concernant le programme des travaux qui nous est présenté ce soir parce qu'il est un petit peu différent de celui qui a été présenté à la Commission des Sports le 14 avril, sur lequel nous avons donné un avis favorable, en regrettant toutefois la baisse très sensible des crédits affectés à ces travaux. Je me réjouis en constatant que vous avez réussi à trouver 500 000 F supplémentaires pour effectuer certains travaux urgents. Par contre, je ne retrouve pas dans le document les travaux prévus à la piscine de Chalezeule, alors que ceux-ci sont pratiquement terminés. J'aimerais savoir comment ces travaux seront financés.

M. FUSTER : Monsieur le Maire, M. GRAPPIN a tout à fait raison. Je crois que c'est surtout un problème de rédaction de texte. En fait, dans cette demande de subvention, il n'y a pas que des travaux prévus en 1992 mais des projets que nous avons essayé de mener avec les services pour 1993 et c'est à ce niveau que nous avons fait une demande de subvention au Conseil Général. Donc en fait, cela ne reflète pas uniquement le programme 1992 et c'est pour cela qu'on ne voit pas apparaître la piscine de Chalezeule qui est déjà budgétée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ces explications vous suffisent-elles ?

M. MEUNIER : Je m'intéresse aux sports à Besançon. L'éclairage du stade Rosemont 3 -Monsieur VIALATTE, vous savez il y a longtemps que je suis président d'association sportive à Besançon- cela va nous apporter quoi ? J'aimerais savoir à quel titre vous souhaitez qu'il soit éclairé ? Est-ce que cela va permettre le déroulement des matches officiels ou des entraînements de clubs, j'aimerais le savoir.

M. FUSTER : Cela nous permettra de dégager un petit peu le stade de la Malcombe qui est saturé -le stade engazonné puisque ce sont des stades engazonnés dont nous parlons- et de donner à nos équipes bisontines un meilleur confort de jeu avec un terrain éclairé alors qu'à l'heure actuelle il ne l'est pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sera pour les entraînements ou pour les matches ?

M. FUSTER : Pour les deux.

M. MEUNIER : Il faut savoir qu'actuellement, je tiens à le dire, étant président du PSB football, on manque de terrain d'entraînement et cela devient dramatique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au contraire on doit se réjouir, c'est qu'il y a beaucoup d'équipes et beaucoup de jeunes qui jouent au football et c'est tant mieux. On va donc essayer de suivre.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.